

FICHE DE CANDIDATURE EN VUE D'UNE ADMISSION EN
DEUXIEME ANNEE DES ETUDES MEDICALES, ODONTOLOGIQUES,
PHARMACEUTIQUES OU DE SAGE-FEMME POUR LES ETUDIANTS
QUI SOUHAITENT EXCERCER LEUR **DROIT AU REMORDS**

en référence à l'arrêté du 26 juillet 2010

2020

Date limite de dépôt : 15 mars 2020

A compléter en majuscules

NOM PATRONYMIQUE : NOM MARITAL :

PRENOM(S) :

Né(e) le : à : Pays :

Age : Sexe : Féminin Masculin

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :@.....

Pour un accès en :

MEDECINE ODONTOLOGIE PHARMACIE SAGE-FEMME

U . F . R . ou STRUCTURE DE FORMATION SOUHAITEE :

AMIENS CAEN LILLE ROUEN

Le :

SIGNATURE DU CANDIDAT :

Cadre réservé à l'administration :

Dossier reçu le : à :

Recevabilité du dossier : OUI

NON Motif :

PIECES A JOINDRE

Une copie de la pièce d'identité ;

Un curriculum vitae détaillé à partir de l'année d'obtention du baccalauréat ;

Une attestation de l'université d'origine précisant le choix de filières auquel le candidat pouvait prétendre à l'issue des épreuves de classement de fin de première année ;

Une lettre de motivation précisant notamment les raisons de la candidature et indiquant l'unité de formation et de recherche ou la structure dispensant la formation de sage-femme dans laquelle le candidat souhaite être affecté.

Une attestation sur l'honneur indiquant le nombre de présentations dans le cadre de la procédure prévue par le présent arrêté avec précision de l'année de candidature et de la filière postulée.

N.B: Utiliser obligatoirement le modèle d'attestation téléchargeable sur le site internet de la faculté à l'adresse suivante :

<http://medecine.univ-lille.fr/passerelles>

Au titre d'une année donnée, le candidat postule en vue d'une seule filière. Le dossier de candidature est déposé dans une seule unité de formation et de recherche ou structure de formation, dans laquelle le candidat souhaite poursuivre ses études.

Nul ne peut bénéficier plus de deux fois des dispositions du présent arrêté, quelle que soit la filière postulée.

A l'issue de la procédure d'admission, les candidats admis doivent fournir, au moment de leur inscription administrative, une attestation de leur établissement d'origine certifiant qu'ils ont validé deux années d'études ou 120 crédits européens au-delà de la première année, dans la filière initialement choisie.

Le dossier de candidature complet, non agrafé, non relié (fiche de candidature signée + pièces à joindre) sera envoyé au plus tard le 15 Mars 2020 cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**FACULTÉ DE MÉDECINE
SERVICE SCOLARITE MED-2 MED-3
PROCÉDURE PASSERELLE
59045 LILLE CEDEX**

Les dossiers réceptionnés hors délai et/ou incomplets ne seront pas examinés.